

Fiche

Règle générale

- L'adjectif qualificatif s'accorde en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte et cela **quelle que soit sa fonction** par rapport à ce nom.
- Dans l'exemple qui suit, c'est Gaspard, l'un des rois mages qui raconte son voyage vers Bethléem.
« *Il ne nous fallut pas moins de dix jours de progression laborieuse à travers des gorges dominées par des sommets enneigés, paysage totalement nouveau pour nous, avant de déboucher sur la plaine littorale. Notre soulagement fut immense de découvrir enfin l'horizon marin.* » (Michel TOURNIER, *Gaspard, Melchior et Balthazar*)
 - L'adjectif *laborieuse*, épithète liée du nom *progression*, s'accorde avec ce nom au féminin singulier.
 - De même, les adjectifs (ou participes employés comme adjectifs) *dominées*, *enneigés*, *nouveau*, *littorale*, *marin* s'accordent chacun avec le nom auprès duquel ils remplissent la fonction d'épithète.
 - L'adjectif *immense*, lui, est attribut du sujet *notre soulagement* ; il s'accorde, au masculin singulier, avec le nom noyau de ce GN.

Cas particuliers

- Quand l'adjectif fait partie d'un **groupe nominal comprenant un complément du nom**, l'accord se fait, selon le sens soit avec le nom noyau soit avec le complément du nom.
« *Pour quitter Méroé, j'ai dû me résoudre à user du grand palanquin royal de laine rouge brodée d'or et surmonté d'une flèche de bois.* » (op. cit.)
Dans le groupe nominal organisé autour du nom *palanquin*, *brodée* s'accorde au féminin singulier avec le nom *laine* tandis que *surmonté* s'accorde, lui, au masculin singulier, avec le nom *palanquin*.
- Quand **le groupe nominal comprend plusieurs noms coordonnés**, l'adjectif, qui se rapporte à ces noms, se met au masculin pluriel si l'un au moins des deux noms est masculin (on dit que « le masculin l'emporte sur le féminin »).
« *Je me retirerai à mon tour pour me parfumer et me débarrasser des armes et des bijoux royaux.* » (op. cit.)
- Les **adjectifs de couleur** s'accordent normalement. Ils sont cependant invariables :
 - si l'adjectif est lui-même qualifié : *des cieux bleu pâle* ;
 - s'ils évoquent une couleur mixte : *des étendards rouge et vert* ;
 - s'il s'agit de noms employés comme adjectifs : *des traces marron, des reflets orange*.

Remarque : on écrit *des rubans roses, des fleurs pourpres, des joues écarlates* car ces trois noms ne sont plus sentis comme tels.

- Quand l'adjectif est **composé de deux adjectifs**, ils prennent tous les deux la marque du pluriel : *des cerises aigres-douces*. Toutefois le premier élément reste invariable s'il a valeur d'adverbe : *des rayons ultra-violets*.